

Lyon, 14 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet de piétonnisation définitive du cours Charlemagne entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud sera présenté aux habitants début 2024

Pour accompagner la mise en service du tramway T2 sur le cours Charlemagne, à Lyon 2^e, entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud, et conformément aux recommandations découlant des études de circulation, la Métropole et la Ville de Lyon avaient procédé à une expérimentation de piétonnisation de cette partie du cours Charlemagne, entre mars et octobre 2021. Face au succès de l'expérimentation et pour répondre à la demande des habitants, les deux collectivités leur présenteront début 2024 un projet qui entérine la piétonnisation actuellement en œuvre.

Pour mener à bien l'expérimentation de piétonnisation du cours Charlemagne en 2021, la Métropole et la Ville de Lyon avaient préalablement confié à la SPL Lyon Confluence la conduite d'une consultation citoyenne, pour associer pleinement les riverains à la réflexion et faire que le projet réponde à des usages concrets du quotidien.

Les contributions émises lors de la consultation puis des réunions publiques ont conduit la Métropole de Lyon à réaliser divers aménagements : espaces piétons agrandis, voie cyclable le long de la voie du tram, mobiliers d'assise et de déjeuner, sensibilisation des enfants à l'espace public et à la pratique du vélo, actions auprès des livreurs en scooter mais aussi végétalisation avec la plantation de 46 arbres sur l'ensemble du secteur (29 arbres au niveau des gradins de la darse et 17 sur l'esplanade François Mitterrand) pour lutter contre les îlots de chaleur et proposer des espaces ombragés... En parallèle, les riverains ont pu à nouveau s'exprimer durant l'expérimentation, et la Métropole a mis en place un observatoire des déplacements pour déterminer les impacts de la piétonnisation sur l'ensemble des mobilités.

Un bilan positif

L'enquête menée durant l'expérimentation entre mai et septembre 2021 a fait état d'avis favorables à la piétonnisation : 85% des personnes interrogées lors de l'enquête par questionnaires se sont prononcées pour, seulement 11% ont déclaré vouloir une réouverture à la circulation. Certains souhaitaient élargir le périmètre de piétonnisation, d'autres apporter des améliorations, mais le projet a dans son ensemble été très bien reçu.

Par ailleurs, les reports de circulation n'ont pas impacté les secteurs environnants et c'est une baisse généralisée du trafic automobile à l'échelle du quartier de la Confluence qui a été observée depuis la piétonnisation* :

Contacts presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com

Ville de Lyon : Leïla KESSI – 04 72 10 32 41 – leila.kessi@mairie-lyon.fr

- Jusqu'à -80% de trafic voiture sur certaines portions à proximité de la section piétonnisée,
- Stabilité des niveaux de circulation détectés sur le quai Perrache,
- Hausse faible à modérée du trafic sur les rues Montrochet et Casimir Périer, qui connaissent des trafics adaptés à leur configuration : entre 2 000 et 4 000 véhicules par jour.

À l'inverse, l'utilisation du tramway est en hausse dans le quartier de la Confluence (entre +24% et +36% selon les stations, entre 2019 et 2022).

Le nombre d'accidents a par ailleurs été divisé par 5 autour du secteur piétonnisé, avec une baisse plus générale de 40% du nombre d'accidents à l'échelle du quartier (baisse de 42 accidents impliquant 151 usagers à 25 accidents et 61 usagers impliqués)*.

Si aucun accident de moto n'est à déplorer en 2022 (contrairement aux 3 accidents de 2018-2019 avant la piétonnisation), l'expérimentation a fait ressortir un manque de respect de l'aire piétonne par les deux-roues motorisés (scooters et motos). La police municipale de la ville de Lyon a été engagée pour mener des actions permettant de faire respecter la réglementation. Cette mobilisation devra se faire de manière régulière afin de pérenniser les bons usages.

Le chiffre d'affaires des commerces du secteur Confluence Charlemagne est de son côté en hausse, avec une augmentation de 11,5% entre 2017 et 2022 (Source : CCI Lyon Métropole), signe que la piétonnisation n'a pas affecté l'activité des commerces, au contraire.

« Avec ce bilan très positif, la Métropole et la Ville de Lyon confirment leur engagement, pris devant les habitants, de leur présenter un projet d'aménagement construit à partir des besoins et désirs exprimés durant la démarche globale de concertation. Les aménagements définitifs du cours Charlemagne, entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud, seront présentés début 2024. Cet aménagement prenant en compte le maximum de retours de l'expérimentation sera également discuté avec les habitants », déclarent Laurence Boffet, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la concertation et aux initiatives citoyennes, et Valentin Lungenstrass, Adjoint au Maire de Lyon en charge des Mobilités, de la Logistique urbaine et des Espaces publics.

**les données de circulation et d'accidentologie ont respectivement été analysées pour une même période avant et après la piétonnisation et dans des périodes hors restrictions sanitaires majeures :*

- septembre 2019 et septembre 2022 pour la circulation,

- 1^{er} juillet 2018 – 31 décembre 2019, et 1^{er} juillet 2021 – 31 décembre 2022 pour l'accidentologie

Contacts presse

Métropole de Lyon : Baptiste BARLES – 06 98 73 61 96 – bbarles@grandlyon.com

Ville de Lyon : Leïla KESSI – 04 72 10 32 41 – leila.kessi@mairie-lyon.fr